



Concours sur titres

Pour le recrutement de trois auxiliaires médicaux en
pratique avancée

DECISION N° 70/2023 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
AUTORISES A PRENDRE PART AU CONCOURS

La directrice par intérim du centre hospitalier des Pyrénées,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la vacance de poste publiée sur le site de Place de l'Emploi Public en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant la vacance de poste publiée sur le site de Place de l'Emploi Public en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant la décision 43/2022 portant ouverture du concours sur titres publiée en date du 1^{er} mars 2023 ;

Considérant la décision 69/2023 fixant la composition du jury du concours et publiée en date du 18 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 3 postes d'auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée.

Article 2 : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée comme suit (*par ordre alphabétique*):

- Madame BEAURAIN Laurence
- Monsieur BEIGBEDER Maxime
- Madame LAVAUD Elodie

A PAU, le 19 avril 2023
La directrice par intérim,

Christine ANGLADE